



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
8	8	6	6

Date de la convocation

04.10.2023

**Séance du 10 octobre**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, à seize heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. EGG Philippe, Maire**

**Présents** : Claudie BLANC, Geneviève MANENT, Mireille CEREAS, Régis VALENTIN, Elisabeth ESTIENNE

**Absentes excusées** : Fat LAKEHAL, Marie-Jo SOTTO

**Secrétaire de séance** : Régis VALENTIN

**Délibération n°05/2023**

**Objet : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Année 2023**

La compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été confiée au Conseil Départemental. L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficultés âgées, entre 18 et 25 ans, habitant le Département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 527 jeunes vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2022.

Le financement du Fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent abonder le FAJ.

La participation au FAJ, au titre de l'année 2023, est fixée selon le barème suivant :

NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT DE LA PARTICIPATION
De 0 à 2 000 habitants	Forfait 200 €
De 2000 à 5 000 habitants	0.10 € par habitant
Au-delà de 5 000 habitants	0.15 €par habitant

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de 200 € au titre du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

**Approuve**, la proposition de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 084-268400561-20231010-DE\_05\_2023-DE

**Dit**, que la somme de 200 € sera versée au Département au titre de l'année 2023.

**Précise**, que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif du CCAS 2023.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Vote :**

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**Fait à Cucuron, le 13.10.2023**

**Le Président du CA du CCAS**

**Philippe EGG**

**Le secrétaire de séance**

**Régis VALENTIN**



**Publiée le :**